

Conseil municipal du 21 mars 2022

Résolution municipale présentée par Pierre JAKUBOWICZ

Strasbourg, ville alliée de l'Ukraine et de son destin européen

Le 1^{er} mars le Président ukrainien Volodymyr ZELENSKY a tenu un discours historique devant le Parlement européen, institution dont le siège est à Strasbourg. Face à la représentation démocratique de 500 millions de citoyens européens, il a fait un vibrant plaidoyer en faveur de l'Europe et de l'appartenance de son pays à cette communauté de vie, de destin et de paix qu'est notre Union.

Strasbourg, capitale européenne des droits de l'Homme et des citoyens, symbole de la paix en Europe, fidèle à son appel de Strasbourg et aux valeurs dont elle se veut la gardienne, se doit d'apporter son soutien symbolique et politique au destin européen de l'Ukraine. C'est pourquoi il est proposé que par cette résolution Strasbourg s'engage dans une convention d'assistance et de partenariat et une démarche de jumelage avec une ville ukrainienne pour nouer des liens durables avec ce pays ami à l'instar des jumelages déjà existants par plusieurs grandes villes françaises : Nice, Marseille, Toulouse...

Les objectifs à court et long terme de cette convention d'alliance seraient :

- Faciliter l'accueil de réfugiés ukrainiens à Strasbourg et faciliter l'aide d'urgence en provenance de Strasbourg à la population locale ukrainienne ;
- Fournir du matériel humanitaire aux habitants de cette ville partenaire et cibler plus facilement et directement les besoins ;
- De construire une relation durable d'amitié, d'échanges et de coopération dans l'ensemble de nos champs d'action une fois la paix revenue ;
- De faire de cette alliance un pont entre l'Europe de Strasbourg et l'Ukraine dans le destin européen de l'Ukraine.

La conclusion de ce partenariat, dès maintenant, est une façon symbolique et concrète de répondre à la main tendue européenne et à l'appel à l'aide de l'Ukraine au moment où ce pays en a le plus besoin. Afin d'identifier la ville partenaire et de construire cette démarche de coopération solidaire concrète au plus vite, la Ville de Strasbourg prendra l'attache de l'Ambassadeur d'Ukraine à Strasbourg, représentant permanent auprès du Conseil de l'Europe, ainsi que des associations ukrainiennes de Strasbourg.

Plus largement, Strasbourg s'engage à participer au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) mis en place par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par une aide d'urgence pour les populations victimes de ce conflit que la Ville de Strasbourg condamne avec la plus grande fermeté.

Enfin, par cette résolution, à l'instar du Parlement européen, la Ville de Strasbourg apporte son soutien officiel à l'attribution du statut de candidat à l'adhésion à l'Union européenne de l'Ukraine et proposera d'y associer l'ensemble des citoyennes et citoyens de notre ville par une prise de position de l'Agora Strasbourg, capitale européenne.

Pierre JAKUBOWICZ

Conseiller municipal de Strasbourg